



Date d'impression : 18.07.2021 Révision: 18.07.2021

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit: Dimethyltin dichloride, min. 95%
- · Code du produit: 50-1160
- · No CAS: 753-73-1
- Numéro CE: 212-039-2
- Numéro index: 050-029-00-8
- · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

Strem Chemicals, Inc.

7 Mulliken Way

NEWBURYPORT, MA 01950

USA

info@strem.com

- · Service chargé des renseignements: Technical Department
- · 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

EMERGENCY: CHEMTREC: + 1 (800) 424-9300 During normal opening times: +1 (978) 499-1600

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS06 tête de mort sur deux tibias

Acute Tox. 3 H301 Toxique en cas d'ingestion. Acute Tox. 3 H311 Toxique par contact cutané. Acute Tox. 2 H330 Mortel par inhalation.



GHS08 danger pour la santé

Repr. 2 H361d Susceptible de nuire au fœtus.

STOT RE 1 H372 Risque avéré d'effets graves pour le système nerveux et le système immunitaire à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.



Skin Corr. 1B H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP. (suite page 2)

FR



Page : 2/8

(suite de la page 1)

Date d'impression : 18.07.2021 Révision: 18.07.2021

Nom du produit: Dimethyltin dichloride, min. 95%

· Pictogrammes de danger







GHS05

805 GHS06

· Mention d'avertissement Danger

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

dichlorure de diméthyletain

· Mentions de danger

H301+H311 Toxique par ingestion ou par contact cutané.

H330 Mortel par inhalation.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H361d Susceptible de nuire au fætus.

H372 Risque avéré d'effets graves pour le système nerveux et le système immunitaire à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

· Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants. P103 Lire l'étiquette avant utilisation. P231 Manipuler sous gaz inerte.

P284 [Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection

respiratoire.

P222 Ne pas laisser au contact de l'air.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les

vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs

minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être

facilement enlevées. Continuer à rincer.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/

in ternationale.

· Indications complémentaires:

EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

- · 2.3 Autres dangers
- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · **PBT:** Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.1 Caractérisation chimique: Substances

· No CAS Désignation

753-73-1 dichlorure de diméthyletain

· Code(s) d'identification · Numéro CE: 212-039-2

· Numéro index: 050-029-00-8

FR



Page : 3/8

Date d'impression : 18.07.2021 Révision: 18.07.2021

Nom du produit: Dimethyltin dichloride, min. 95%

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des premiers secours
- · Remarques générales:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

Ne retirer la protection respiratoire qu'après avoir retiré les vêtements contaminés.

Respiration artificielle dans le cas d'une respiration irrégulière ou d'un arrêt respiratoire.

· Après inhalation:

Donner de l'air frais ou de l'oxygène; demander d'urgence une assistance médicale.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

- · Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- · Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

· Après ingestion:

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

- · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction: Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- · 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

- · 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil de protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un appareil de protection respiratoire.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Utiliser un neutralisant.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Bien dépoussiérer.

(suite page 4)



Page: 4/8

Date d'impression : 18.07.2021 Révision: 18.07.2021

Nom du produit: Dimethyltin dichloride, min. 95%

(suite de la page 3)

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

- · Préventions des incendies et des explosions: Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.
- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- · Stockage: Tenir au frais.
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.
- · Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- · Autres indications sur les conditions de stockage:

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

- · Température de stockage recommandée: Stocker à une température ne dépassant pas -18 °C. Tenir au frais.
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.
- · 8.1 Paramètres de contrôle
- · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

753-73-1 dichlorure de diméthyletain

VME Valeur momentanée: 0,2 mg/m³ Valeur à long terme: 0,1 mg/m³ en Sn

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Equipement de protection individuel:
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Conserver à part les vêtements de protection.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· Protection des mains:



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

(suite page 5)





Date d'impression : 18.07.2021 Révision: 18.07.2021

Nom du produit: Dimethyltin dichloride, min. 95%

· Protection des yeux:

(suite de la page 4)



Lunettes de protection hermétiques

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et ch	nimiques	
9.1 Informations sur les propriétés physiques et c	himiques essentielles	
Indications générales		
Aspect: Forme:	Cristalline	
r orme: Couleur:	Erisianine Blanc	
Odeur:	Irritante	
Seuil olfactif:	Non déterminé.	
valeur du pH:	Non applicable.	
Changement d'état		
Point de fusion/point de congélation:	107-108 °C	
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	n: 188-190 °C	
Point d'éclair	Non applicable.	
Inflammabilité (solide, gaz):	Non déterminé.	
Température d'inflammation:		
Température de décomposition:	Non déterminé.	
Température d'auto-inflammabilité:	Non déterminé.	
Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.	
Limites d'explosion:		
Inférieure:	Non déterminé.	
Supérieure:	Non déterminé.	
Pression de vapeur:	Non applicable.	
Densité:	Non déterminée.	
Densité relative	Non déterminé.	
Densité de vapeur:	Non applicable.	
Taux d'évaporation:	Non applicable.	
Solubilité dans/miscibilité avec		
l'eau:	Insoluble	
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.	
Viscosité:		
Dynamique:	Non applicable.	
Cinématique:	Non applicable.	
Teneur en solvants:		
Solvants organiques:	0,0 %	
VOC (CE)	0,00 %	
Teneur en substances solides:	100,0 %	

(suite page 6)



Page : 6/8

Date d'impression : 18.07.2021 Révision: 18.07.2021

Nom du produit: Dimethyltin dichloride, min. 95%

(suite de la page 5)

· 9.2 Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- · Toxicité aiguë

Toxique par ingestion ou par contact cutané.

Mortel par inhalation.

- · Effet primaire d'irritation:
- · Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

· Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
- · Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité pour la reproduction

Susceptible de nuire au fœtus.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque avéré d'effets graves pour le système nerveux et le système immunitaire à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

· Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- · 12.1 Toxicité
- · Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- · **PBT**: Non applicable.

(suite page 7)



Page : 7/8

Date d'impression : 18.07.2021 Révision: 18.07.2021

Nom du produit: Dimethyltin dichloride, min. 95%

(suite de la page 6)

- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation: Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14.1 Numéro ONU	
ADR, IMDG, IATA	UN2923
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU ADR IMDG, IATA	2923 SOLIDE CORROSIF, TOXIQUE, N.S.A. CORROSIVE SOLID, TOXIC, N.O.S.
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
ADR	
Classe	8 Matières corrosives.
Étiquette 	8+6.1
Class	8 Matières corrosives.
Label	8/6.1
IATA ST S	
Class	8 Matières corrosives.
Label	8 (6.1)
14.4 Groupe d'emballage ADR, IMDG, IATA	II
14.5 Dangers pour l'environnement:	

(suite page 8)





Date d'impression : 18.07.2021 Révision: 18.07.2021

Nom du produit: Dimethyltin dichloride, min. 95%

	(suite de la page
· No EMS:	F- A , S - B
· Stowage Category	B
· Stowage Code	SW2 Clear of living quarters.
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annex	ce II de
la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
Indications complémentaires de transport:	
· <i>ADR</i>	
· Quantités limitées (LQ)	1 kg
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E2
	Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 g
	Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 g
''Règlement type'' de l'ONU:	UN 2923 SOLIDE CORROSIF, TOXIQUE, N.S.A., (6.1), II

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I la substance n'est pas comprise
- · Catégorie SEVESO H2 TOXICITÉ AIGUË
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 50 t
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 200 t
- · RÈGLEMENT (CE) Nº 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 20
- · 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- · Service établissant la fiche technique: Technical Department.
- · Contact: Technical Director
- · Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3

Acute Tox. 2: Toxicité aiguë – Catégorie 2

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B

Repr. 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2

STOT RE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 1